

Appel à tous les Français



Par Jean-Michel Grau

Aujourd'hui, 5 août 2021, la République est morte.

Ainsi en a décidé le Conseil Constitutionnel qui a validé toutes les mesures liberticides de l'extension du pass sanitaire, instituant par là même une dictature de facto.

La République est morte par la décision inique de ceux qui se présentent comme des sages alors qu'ils ne sont plus que les valets d'un pouvoir criminel qui applique à la lettre le Grand Reset de Klaus Schwab, le fou illuminé du Forum de Davos à la solde de l'oligarchie mondialiste qui a décidé purement et simplement de réduire en esclavage les peuples en instituant un apartheid pour les uns et en exterminant les autres à coup de piqûres géniques pour leur voler toutes leurs richesses.

La République est morte ce 5 août 2021, comme elle était morte le 10 juillet 1940 lorsque 569 députés se sont couchés pour voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Ce sont les mêmes traîtres qui 80 ans plus tard se vantent à nouveau dans la lâcheté et l'ignominie.

Les mêmes criminels qui acceptent de créer un apartheid entre vaccinés et non vaccinés, comme leurs prédécesseurs en ont créé une avec la sinistre étoile jaune, se rendant ainsi complices de crimes contre l'humanité.

La République est morte par ceux-là mêmes qui étaient les gardiens de la Constitution française et qu'ils viennent de bafouer et violer allègrement sans aucun état d'âme alors que cet abject pass sanitaire viole de A à Z non seulement la Constitution française, mais encore la Constitution européenne.

Pour rappel, le pass sanitaire qui est de facto une obligation vaccinale qui ne dit pas son nom viole non seulement la Déclaration des droits de l'homme, mais encore la Constitution française de 1946 ainsi que la déclaration de 1789. Ainsi :

« Cette obligation indirecte, puisque non prescrite par la loi, viole

l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui énonce que "nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas". »

L'obligation vaccinale pour exercer certaines professions viole le droit à l'emploi et le droit de ne pas être lésé en raison de ses opinions ou de ses croyances, protégés par l'alinéa 5 du Préambule de la Constitution de 1946 comme par l'article 8 de la Déclaration de 1789.

Elle viole également le principe d'égalité, les libertés individuelles, le principe de protection de la santé, le droit à l'intégrité physique et à la dignité, le principe d'égal accès aux emplois publics, le principe de précaution, inscrits dans notre bloc de constitutionnalité.

En effet :

Soumettre l'exercice de certaines activités à la présentation d'un « pass sanitaire » aboutit en pratique à une obligation vaccinale pour le personnel travaillant dans les domaines listés ainsi qu'aux citoyens souhaitant y accéder : en effet, la contrainte représentée par le fait de devoir se rendre toutes les 48 heures dans un centre habilité pour y subir un prélèvement nasal non remboursé à compter de l'automne (environ 27 euros à ce jour pour un test PCR, soit 405 euros par mois) constitue une mesure d'effet équivalant à une obligation vaccinale.

Par ailleurs :

- *Le pass sanitaire viole le secret médical (L1110-4 du code de santé publique)*
- *Le pass sanitaire viole la liberté de disposer de son corps (L16 -1 Code civil).*
- *Le pass sanitaire viole la liberté de refuser tout traitement (L1111-4 du code de santé publique)*

Il viole aussi au moins un accord européen :

la résolution 2361 adoptée le 28/01 par le Conseil de l'Europe (et dont la France est signataire) qui stipule :

– article 7.3.1 que la vaccination ne devra pas être obligatoire et que personne ne devra subir de pressions politiques, sociales ou autres pour se faire vacciner, s'il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement.

– article 7.3.2 que personne ne devra être victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné en raison des risques potentiels pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Constitutionnel en validant le pass

sanitaire, la plus grave atteinte aux libertés jamais portée contre le peuple français depuis l'État collaborationniste de Vichy, valide de facto la dictature instituée par Macron pour réduire les non-vaccinés à l'état d'esclave et les vaccinés à l'état de cobayes de l'industrie pharmaceutique dont Macron est le VRP le plus zélé et le plus fanatique.

Ces vaccins qui, rappelons-le, n'en sont pas, puisque tous n'ont obtenu qu'une autorisation temporaire de mise sur le marché qui court jusqu'en 2023, ne sont que des piqûres expérimentales qui n'ont rien à envier à celles que pratiquaient en leur temps les médecins nazis.

Il faut donc croire que les 9 membres du Conseil Constitutionnel sont assez fous pour s'imaginer que les Français vont accepter cet apartheid et cette dictature nauséabonde en marche sans broncher !

Eh bien, ils se trompent lourdement !

John Fitzgerald Kennedy rappelait déjà en son temps que ceux qui rendent une révolution pacifique impossible rendront une révolution violente inévitable. Il parlait d'or !

Macron, n'avait-il d'ailleurs pas intitulé en 2017 son livre-programme : « Révolution » ?

Eh bien, oui, la révolution préconisée dans le livre de Macron, ce sont les Français qui vont s'en charger dorénavant. Ce n'est pas exactement celle qu'il imaginait. Car cette révolution est celle qui va permettre aux Français de retrouver leurs libertés perdues et qui va le conduire, lui, Macron, ainsi que ses acolytes criminels, devant la justice pour répondre de tous les crimes qu'ils ont commis et continuent de commettre pour sauver l'oligarchie financière de l'effondrement.

Ils vont devoir payer la facture et elle risque d'être particulièrement lourde.

Macron devra payer, ainsi que son ministre de la santé Véran pour l'interdiction des traitements qui soignent qui a entraîné la mort de nombre de français ainsi que pour les injections de Rivotril pour avoir euthanasié sans la permission de leurs proches, les petits vieux des EHPAD laissés à l'abandon.

Il devra payer pour avoir obligé des millions de Français à se faire piquer avec des vaccins expérimentaux dont on ne commence à voir les effets délétères que maintenant, en leur agitant la menace de devenir des citoyens de deuxième zone.

Il devra payer pour avoir créé et entretenu un climat de peur permanente depuis plus d'un an et demi, entraînant un nombre incroyable de dépressions et de suicides en particulier chez les jeunes.

Il devra payer pour avoir traité les Français comme des chiens en leur

imposant une muselière y compris aux enfants dès l'âge de 6 ans les obligeant de respirer leur gaz carbonique du matin au soir.

Il devra payer pour avoir fait de la France une prison à ciel ouvert en confinant et reconfinant les Français au gré de sa volonté et de leur avoir fait subir des couvre-feux inutiles qu'on n'avait plus connu depuis la Seconde Guerre mondiale.

Même les nazis les plus fanatiques n'ont jamais osé imaginer un traitement aussi cruel contre leur propre peuple. C'est dire...

Emmanuel Macron est le premier chef d'État malveillant que la France ait jamais connu.

Pour tous ses crimes, il paiera, et le peuple français va s'en charger dès maintenant. Il va voir ce que c'est que d'avoir osé s'attaquer à un peuple qui a déjà quatre révolutions à son actif. ([1] 1789, 1830, 1848, 1871.)

En ce jeudi 5 août 2021, le Conseil Constitutionnel vient d'ouvrir une boîte de Pandore qui ne se refermera plus. La colère est là. Elle grondait déjà. Elle va exploser dès demain.

« Notre patrie est en péril de mort. Luttons tous pour la sauver ! » ([2] Général de Gaulle, appel du 18 juin.)

A black and white close-up portrait of John F. Kennedy, looking upwards and to the right with a serious expression. The image is the background for the text.

**CEUX QUI RENDENT UNE
RÉVOLUTION PACIFIQUE
IMPOSSIBLE RENDRONT
UNE RÉVOLUTION
VIOLENTE INÉVITABLE.**

JOHN FITZGERALD KENNEDY